



CONTRÔLE DES COMPTABILITÉS INFORMATISÉES

- ✓ CE QU'IL FAUT SAVOIR
- ✓ POINTS DE VIGILANCE

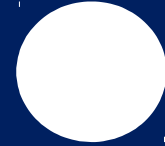
VOTRE EXPERT-COMPTABLE VOUS INFORME

CE QU'IL FAUT SAVOIR

Depuis le 1er janvier 2014, les entreprises faisant l'objet d'un contrôle fiscal doivent être en mesure de remettre à l'administration fiscale leur comptabilité sous forme dématérialisée.

Un format de fichier normé est imposé : le fichier des écritures comptable (FEC)

Objectif: permettre à l'administration fiscale de gagner du temps et de l'efficacité dans ses contrôles.



Automatisation
des contrôles



Industrialisation des relevés
d'anomalies donnant lieu à
des examens approfondis

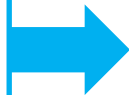
CE QU'IL FAUT SAVOIR

Zoom sur le format du fichier des écritures comptable

- *Constitué à partir de données extraites de la comptabilité.*
- *Un fichier unique par exercice*

Les écritures y sont numérotées chronologiquement de manière croissante, sans rupture ni inversion dans la séquence, après opération d'inventaire, hors écritures de centralisation.

Le fichier permettra notamment de contrôler que la comptabilité a été tenue sans blanc ni altération d'aucune sorte.



Article A. 47 A-1 du livre des procédures fiscales



Pour chaque écriture, le FEC doit indiquer obligatoirement 18 à 22 champs (selon la catégorie du contribuable) respectant un ordre précis et un formalisme normé pour le codages des informations (format de date, caractères utilisés, cadrage des zones alphanumériques, etc.).

CE QU'IL FAUT SAVOIR

NOTICE EXPLICATIVE

En même temps que le fichier des écritures comptables, il faut produire sa Notice. Il s'agit de donner des éléments complémentaires au vérificateur sur ce qui pourrait à priori sembler suspicieux dans le FEC.

*Ainsi lorsque des informations contenues dans le fichier font référence à des codifications spécifiques en usage dans l'entreprise, **il est nécessaire de fournir un descriptif détaillé permettant de faciliter la lecture de la comptabilité.***

La production de cette notice démontrera en outre les efforts fournis par la société contrôlée.

EXEMPLES

Journal en saisie Bordereau (Saisie de pièce au kilomètre)

« étant donné que nous avons fait de la saisie bordereau, la numérotation des pièces est continue au sein d'un même folio, et repart à zéro au sein du folio suivant. »

Saisie sur pièce

« étant donné que nous avons fait de la saisie sur pièce, la numérotation est non continue sur un exercice puisque le compteur est unique pour l'exercice en cours et le suivant. »

POINTS DE VIGILANCE

Une obligation qui concerne toutes les entreprises tenant leur comptabilité au moyen d'un logiciel informatique, quel que soit leur activité ou leur régime d'imposition, sauf les entreprises agricoles soumises au régime du forfait.

Des pénalités en cas de défaut de présentation : 5 000 € ou en cas de rectification dépassant 5000€, une majoration de 10 % des droits mis à la charge du contribuable.

ATTENTION



Le fichier FEC ne constitue ni une sauvegarde ni un archivage. Il n'est qu'un extrait normé de certaines données de la comptabilité. Si des anomalies sont détectées, l'administration peut être amenée à diligenter un contrôle de l'intégralité de la comptabilité informatisée.



Le fichier FEC doit avoir été émis depuis le progiciel de tenue de la comptabilité de l'entreprise. La génération du FEC est du domaine de votre éditeur, qui doit vous proposer un outil ou une fonction dans votre logiciel pour en assurer la génération.

VOUS TENEZ VOUS-MÊME VOTRE COMPTABILITÉ

Assurez-vous que votre outil sera en mesure de générer ce fichier si nécessaire. Soyez particulièrement vigilants si vous êtes équipés de progiciels « en local » pour lesquels vous ne bénéficiez peut-être pas de contrats de mise à jour.



Vous pouvez vous rapprocher de votre éditeur afin de vous assurer de la conformité de votre outil.

POINTS DE VIGILANCE



Si votre logiciel n'est pas conforme à ces dispositions légales, il y a urgence. Nous pouvons vous aider à trouver rapidement une solution en adéquation avec vos besoins.

Par exemple

Utilisez le logiciel du cabinet par internet

Poursuivez la tenue de votre comptabilité, par l'intermédiaire **d'un accès au logiciel de production comptable de notre cabinet**. L'accès à votre dossier se fera par internet et de façon **sécurisée**.

Choisissez une solution conforme

Nous pouvons vous accompagner dans la mise en place d'une **solution de comptabilité autonome et conforme aux dernières évolutions légales**.



Pour accompagner les entreprises, la DGFIP a mis à leur disposition un logiciel, disponible en téléchargement libre : « **Test Compta Demat** »



Test Compta Demat

Cet outil permettra de **vérifier la validité de la structure du fichier de l'entreprise et précise notamment les points d'anomalies détectées**. L'entreprise est alors en mesure de mettre aux normes son fichier des écritures comptables en vue d'un éventuel contrôle.

Téléchargement de l'outil :

<http://www.economie.gouv.fr/dgfip/outil-test-des-fichiers-des-ecritures-comptables-fec>